



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 25 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 15 mars 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59
Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 54
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Georges MEZUI	JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-François	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Mélanie BALSON	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Marien LOVICH	Madame Nora EL MESDADI	Madame Stéphanie MODDE
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Christophe AVENA	Madame Marie-Hélène	Monsieur Olivier MULLER
Madame Lydie PFANDER-MENY	JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE
	Monsieur Philippe LEMANCEAU	VREGILLE
	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Bassir AMIRI
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN

OBJET : EDUCATION

Groupe scolaire Colombière – Suppression des bâtiments préfabriqués - Construction d'un accueil périscolaire et extrascolaire, d'une salle polyvalente à usage mixte - Travaux d'adaptation des bâtiments existants – Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre – Constitution d'un jury - Fixation d'une prime de rendu de concours - Demande de permis de construire - Demandes de subventions

Dans le cadre de l'autorisation de programme « Ambition éducative 2030 » votée par le conseil municipal le 13 décembre 2021, la Ville a lancé conformément à ses engagements les études afin d'examiner les conditions et la planification des travaux du groupe scolaire Colombière.

Ce groupe scolaire accueille 180 enfants, 3 classes maternelle et 5 classes élémentaire, ainsi qu'un accueil périscolaire et extrascolaire d'une capacité de 160 enfants.

Le groupe scolaire comprend deux bâtiments préfabriqués et une salle polyvalente avec des pathologies techniques très fortes.

Les bâtiments maternel et élémentaire sont dans un état satisfaisant et feront l'objet de traitements ponctuels d'amélioration énergétique et de résistance aux chaleurs estivales. Les deux bâtiments préfabriqués abritant l'accueil périscolaire et extrascolaire sont à déconstruire. Les espaces extérieurs sont largement dimensionnés ; les accès et flux piétons sont à réorganiser, pour proposer un espace central accessible par un itinéraire depuis le nord et un itinéraire depuis le sud de la parcelle.

Le projet de rénovation, reconstruction et réorganisation du groupe scolaire se déroulera sur deux années et en plusieurs phases successives :

- la suppression du bâtiment central préfabriqué vide actuellement,
- la construction en matériaux biosourcés bas carbone, et intégrant les principes de la RE2020, d'un nouveau bâtiment central de 525 m² de surface utile, avec 4 salles d'accueil péri extrascolaire, une cuisine pédagogique, une salle d'activité élémentaire avec accès possible pour habitants ou associations de 150 m², des espaces techniques, administratifs et de stockage, et un préau maternel,
- les reprises ponctuelles de cloisons, remplacement de la chaudière, VMC, des bâtiments des écoles maternelle et élémentaire, et des dispositifs de lutte passive contre la surchauffe des locaux,
- la création d'un parvis accueil central accessible depuis la rue Jean-Baptiste Greuze et via un passage à créer depuis la rue Maurice Ravel, passant par la parcelle de la ville au 3 rue Ravel,
- la cession ou déconstruction du petit gymnase, sous dimensionné pour des pratiques sportives, et suppression du dernier bâtiment préfabriqué.

Cette opération nécessite l'accompagnement d'une équipe de maîtrise d'œuvre qualifiée et pluridisciplinaire. Il est proposé de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre (architecte, bureaux d'études technique) en organisant une consultation selon une procédure formalisée, sur la base du programme décrit ci-dessus.

L'appel à candidature permettra de sélectionner, via un jury, trois équipes pour établir un projet niveau « esquisse + ». Il est proposé que les candidats ayant remis une esquisse perçoivent une indemnité sous forme de prime dont le montant sera de 12 000 euros TTC maximum.

Le coût financier prévisionnel de cette opération est estimé, à ce stade du projet, à 3 600 000 € TTC (révisions de prix et estimations des aléas techniques à poursuivre d'étudier avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et traitement bâtiment C non inclus) valeur mars 2024 selon indice ING et BT01 (montant arrondi) pour les bâtiments scolaires.

Cette opération sera financée par des subventions d'équipement, la récupération de la TVA via le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), et par le budget général de la Ville de Dijon (autofinancement et, le cas échéant, emprunt).

La Ville de Dijon sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de l'Europe, de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (dits Fonds verts) ou de tout autre dispositif, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de la Côte-d'Or, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet ci-dessus exposé et adopter le programme de l'opération de rénovation du groupe scolaire Colombière ;
- **d'arrêter** l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération, pour un montant global de 3 600 000 € TTC (révisions de prix et estimations des aléas techniques à poursuivre d'étudier avec l'équipe de maîtrise d'œuvre non inclus) ;
- **de fixer** à 12 000 € TTC le montant maximum de la prime versée à chacun des candidats sélectionnés sous réserve de remise d'une esquisse + ;
- **d'autoriser** le Maire à solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, *notamment auprès de l'Europe, de l'État*, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de la Côte d'Or, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de la Caisse d'Allocations familiales de la Côte d'Or, ainsi, le cas échéant, qu'auprès de tout autre cofinanceur ;
- **d'autoriser** le Maire à engager la procédure de sélection du maître d'œuvre ;
- **d'autoriser** le Maire à déposer les demandes de permis de construire qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	